



DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

Séance du Conseil général sous la présidence de **M. Axel Catillaz**, Président du Conseil général. Cette séance a lieu dans la salle de la Prillaz.

M. le Président salue les Conseillers généraux présents, le Conseil communal, les représentants de la presse et le public. Il salue également M. Bonny, Boursier communal, qui assiste à cette séance étant donné que le budget 2021 se trouve à l'ordre du jour.

Pour commencer, il adresse ses vœux de sympathie aux membres qui ont eu la douleur de perdre un être cher récemment. Il pense en particulier à M. Conrad Castaldi qui a eu la douleur de perdre son papa.

M. le Président informe que, suite à l'annulation de la séance prévue le 18 novembre et du fait du faible nombre d'objets à traiter, deux messages accompagneront l'objet principal de la séance d'aujourd'hui, à savoir le budget 2021. Ainsi, il espère que cet ordre du jour allégé a permis à chacun de prendre le temps d'étudier consciencieusement les chiffres du budget de l'année prochaine. Concernant les mesures sanitaires, le plan de protection annexé à la convocation, dont chacun a pu prendre connaissance, a été accepté par le Préfet et devra être respecté ce soir. Ce dernier reprend intégralement le concept mis en place lors des précédentes séances tenues entre ces murs et rend le port du masque obligatoire durant toute la séance. M. le Président demande de s'exprimer uniquement dans les micros fixes qui sont mis à disposition, ceci est important afin que tout le monde puisse bien comprendre les interventions et cela facilite grandement la rédaction du procès-verbal. Une fois l'intervention terminée, il prie de bien vouloir utiliser le spray à disposition pour désinfecter le pied du micro si nécessaire. Finalement, du gel hydro-alcoolique est disponible à différents endroits.

Depuis la dernière séance, **M. le Président** a à faire part de la démission de M. Mathieu Arm (PLR), suite à son déménagement dans une commune voisine, de telle sorte qu'il ne peut d'office plus siéger au sein du Conseil général d'Estavayer. Le premier des viennent-ensuite, M. Maxime Arm, a été proclamé élu et a renoncé à ce poste. M. Nicolas Petitpierre a accepté son élection et il lui souhaite dès lors la cordiale bienvenue au sein du Législatif. M. Petitpierre a été assermenté le 9 décembre dernier et peut donc légalement siéger dès ce soir. Applaudissements.

Le Conseil général a été convoqué par lettre personnelle, conformément à l'article 38 de la Loi sur les communes du 25 septembre 1980, état au 1^{er} juillet 2020. Aucune remarque n'est faite sur le mode de convocation.

Selon l'article 12 de la Loi sur les communes, les débats sont enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. L'enregistrement sera effacé dès l'approbation du présent procès-verbal.

SCRUTATEURS

Mme et MM. Sylvie Hasler, Steve Pillonel et Jocelyn Rey.

CONSEIL GENERAL

Sont excusés : MM. Julio Catano, Julien Favre et Fabien Liniger

Est absent : M. Rémy Koch

56 Conseillers généraux sont présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

Le quorum étant atteint, **M. le Président** déclare cette assemblée valablement constituée et apte à délibérer.

CONSEIL COMMUNAL

Le Conseil communal est au complet.

M. le Président prie chacun, lors des votes, de maintenir les mains levées de façon distincte jusqu'à l'appel suivant afin de faciliter la tâche des scrutateurs.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2020.
2. Communications du Conseil communal.
3. Approbation du Budget 2021 – message no 122.
4. Adoption du Règlement du personnel communal – message no 123.
5. Modification des limites communales et autorisation de financement à hauteur de CHF 2'914'000.00 pour la mise en zone des parcelles RF 3210 à 3215 (Lully) – message no 124.
6. Divers.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque sur l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2020

Aucune remarque n'étant formulée, lors du vote, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Christan pour sa rédaction et la qualité de la retranscription des débats.

2. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

M. le Président donne la parole au Conseil communal.

M. Eric Chassot, Syndic, communique :

Suivi de différents messages votés et informations diverses

Nous pouvons vous donner les informations suivantes concernant le suivi de différents messages votés depuis le début de la législature :

- **Message 2 concernant l'attribution d'une délégation de compétence pour la mise à disposition de terrains en zone d'activité sous forme de droits distincts et permanents (DDP) pour la législature 2017-2021** : un droit de superficie distinct et permanent a été signé en novembre pour une surface de 2'787 m² dans la zone « Le Piolet » avec la Carrosserie Liniger SàRL pour l'implantation de ses activités ;
- **Message 25 concernant l'octroi d'un crédit-cadre de CHF 250'000.00 TTC pour le remplacement de plusieurs véhicules communaux pour la législature 2017-2021** : un véhicule Piaggio Porter a été acheté récemment à un garage de la place pour un montant de CHF 22'000.00. Le solde de ce message est d'environ CHF 78'000.00 ;
- **Message 42 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 384'000.00 TTC pour la réalisation de mesures de circulation sur les routes communales dans les villages du secteur de Murist** : les travaux sont terminés ;

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

- **Message 53 concernant l'attribution au Conseil communal d'une délégation de compétence de CHF 300'000.00 TTC pour des travaux non-planifiables dans des bâtiments communaux pour la présente législature :** les travaux suivants ont été réalisés ces dernières semaines : remplacement de l'introduction d'eau à la ferme de Lully pour un peu plus de CHF 12'000.00, remplacement de la colonne de lavage de l'ancienne école de Bussy pour un peu plus de CHF 7'000.00, remplacement de l'introduction d'eau des Bastians 1 pour un peu plus de CHF 9'000.00. Le solde de ce message est d'un peu moins de CHF 2'000.00 ;
- **Message 63 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 302'000.00 TTC pour le remplacement des luminaires de la Vieille-Ville d'Estavayer-le-Lac :** les travaux sont terminés ;
- **Message 77 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 60'500.00 TTC pour la création de deux passages pour piétons au Chemin des Autrichiens et à la Route de la Chapelle :** les travaux sont terminés ;
- **Message 89 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 191'000.00 TTC pour le remplacement de l'éclairage public et d'une conduite d'eau potable au Chemin de Travers à Forel :** les travaux sont terminés ;
- **Message 99 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 69'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la partie de la Route de la Chapelle située devant le CO et la salle de sport « Amarante » à Estavayer-le-Lac :** les travaux sont terminés ;
- **Message 100 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 47'000.00 TTC pour la pose d'une couche de roulement sur la Route de la Ferme, à Estavayer-le-Lac :** les travaux sont terminés ;
- **Message 101 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 71'000.00 TTC pour la réfection d'une partie de la route reliant Franex à Granges-de-Vesin :** les travaux sont terminés ;
- **Message 115 concernant l'octroi d'une autorisation de dépense de CHF 260'000.00 pour différentes actions de relance économique et touristique suite au COVID-19 :** la chargée de mission – déléguée au commerce local a débuté son activité au sein de la Commune mi-novembre ;
- **Message 118 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 75'350.00 TTC pour le remplacement d'un tracteur tondeuse – broyeur :** le véhicule a été commandé il y a quelques semaines à un garage agricole de la place ;
- **Message 120 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 31'500.00 TTC pour les travaux d'aménagement, de mise en conformité de la cage d'escalier et des sorties de secours, pour l'immeuble des Bastians 1, suite à l'installation provisoire du Centre de jeunes au 1er étage :** les travaux nécessaires ont été réalisés et le Centre a été inauguré le 16 octobre 2020.

Nous profitons également de vous donner quelques informations sur un message voté le 1er février 2016 par le Conseil général d'Estavayer-le-Lac, l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 3'345'000.00 TTC pour l'assainissement du réseau d'eau et d'épuration de la Rue de l'Hôtel de Ville, la Grand-Rue et l'Impasse du Mouret, y compris réaménagement. Comme vous avez pu le constater, les travaux avancent bien, selon le planning établi, avec une fin de la première étape au printemps 2021. Par rapport au projet initial, des travaux supplémentaires ont été adjugés, notamment l'insertion d'éléments dans la chaussée pour la mise en valeur de la rue avec de l'éclairage. Des bornes électriques ont aussi été installées pour permettre une fermeture facile de la rue. Un état de la situation financière sera fait à la fin de la première étape des travaux et, si cela est nécessaire, un message sera présenté pour une demande de crédit complémentaire.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

Enfin, nous vous remercions de prendre note des informations suivantes :

- **Fonctionnement du Conseil communal** : comme cela a été communiqué début octobre, M. Dominique Aebischer a démissionné de son poste de Conseiller communal. Le Conseil communal le remercie pour ses nombreuses années d'engagement pour la collectivité. Les trois viennent-ensuite de la liste PDC aux dernières élections communales ont décliné leur élection dans le délai imparti. En vertu de l'article 79 de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), il n'y a pas d'élection complémentaire en cas de vacance au cours des six mois précédant les élections générales. Le Conseil communal fonctionne donc à huit jusqu'à la fin de la législature. M. Votta a repris les tâches opérationnelles en lien avec le dicastère du Domaine public alors que certains dossiers spécifiques ont été répartis entre différents Conseillers communaux ;
- **Bilan de fin de législature** : comme cela vous a été communiqué par courriel, le Conseil communal a présenté à la presse le 27 novembre 2020 son bilan de fin de législature. La version informatique du rapport vous a été transmise et est présente sur notre site Internet. Un article sera également publié dans l'édition de décembre du Journal d'Estavayer ;
- **Sondage à la population** : le Conseil communal a reçu les résultats du sondage à la population lancé cet été. Une conférence de presse aura lieu demain pour présenter les résultats publiquement. Le rapport complet sera dès demain sur le site Internet de la Commune et les principaux résultats seront aussi détaillés dans l'édition de décembre du Journal d'Estavayer ;
- **Cité de l'énergie** : le 24 novembre 2020, le label « Cité de l'énergie » a été délivré à la Commune d'Estavayer. Cette distinction a été obtenue en raison de « résultats convaincants et exemplaires dans le développement de sa politique énergétique » a relevé la Commission chargée de l'attribution du label. Avec un score de 56.8 %, la Commune dépasse largement le seuil minimum requis de 50%. Le Conseil communal ne compte cependant pas en rester là ; il entend en effet intensifier ses actions, en collaboration avec la Commission de l'énergie, afin de renforcer la qualité de vie et protéger l'environnement, notamment en poursuivant l'étude du projet AquaVia prévoyant la création d'un chauffage à distance utilisant les rejets de chaleur et l'énergie du lac, en augmentant la production de biogaz à la STEP de l'ERES et les installations de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux et privés, en assainissant ses bâtiments, ainsi qu'en mettant en place un transport urbain et en favorisant la mobilité douce.

M. Eric Chassot, Syndic, profite d'avoir la parole pour transmettre une communication reçue de l'Armée suisse, cette information ayant déjà été relayée dans le journal « 24h ». Comme elle a été en primeur communiquée aux communes, il en lit le contenu au Conseil général : « D'entente avec le Comité de l'ASIC, les Forces aériennes testeront un horaire alternatif des vols avec avions de combats à Payerne de 10h00-12h00 et de 13h30-19h30, du lundi 18 au jeudi 21 janvier 2021. Ceci a pour objectif de réduire les nuisances sonores liées aux vols de nuit. Dans un esprit collaboratif, les Forces aériennes ont convenu avec le Comité de l'ASIC d'effectuer une semaine d'essai d'entraînements aux vols avec avions de combats à Payerne avec des horaires modifiés, à savoir de 10h00-12h00 et de 13h30-19h30, du lundi 18 au jeudi 21 janvier 2021. Cet essai sur quatre jours a pour objectif de limiter la charge de bruit des vols de nuit hebdomadaires, se terminant habituellement à 22h00, tout en garantissant aux équipages un niveau d'entraînements adéquat aux vols de jour comme de nuit. Les semaines précédentes, ainsi que les suivantes, l'horaire standard 08h00-12h00, 13h30-17h00 et les vols de nuit du lundi de 18h00-22h00 (réserve mardi ainsi que vol d'accoutumance PA24 le mercredi) s'appliquera. Les Forces aériennes et le Commandement de la Base aérienne remercient les autorités et la population pour leur compréhension. »

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

3. APPROBATION DU BUDGET 2021 – MESSAGE NO 122

M. le Président explique, avant de commencer l'examen du budget, comment ce point va être traité. Il va d'abord demander si quelqu'un souhaite une demande de renvoi. S'il n'y a aucune remarque, le Conseil général écoutera d'abord le Conseil communal puis le rapporteur de la Commission financière prendra la parole. Le Conseil général passera ensuite le budget en revue, chapitre par chapitre, en respectant l'ordre de parole suivant : le représentant du Conseil communal, le rapporteur de la Commission financière et ensuite la discussion sera ouverte. S'il n'y a aucune demande de modification de chapitre, on passera au chapitre suivant. En cas de demande de modification d'un chapitre, il sera procédé au vote du chapitre (d'abord la proposition du Conseil communal puis la proposition modifiée par un membre ou un groupe du Conseil général). Finalement, le budget global sera voté tel qu'il ressortira des discussions, c'est-à-dire en tenant compte des éventuels votes précédents.

Après ce vote global, **M. le Président** donnera la parole au Conseiller communal en charge des finances pour des commentaires et explications concernant les charges et produits par nature, le fonds de réserve, l'état des investissements et les investissements présumés. La Commission financière s'exprimera après lui si elle le souhaite. Ensuite, le Conseil général aura la parole pour d'éventuelles questions. Pour rappel, ces derniers points ne sont pas soumis à un vote.

Conformément à l'article 45, alinéa 5 du Règlement d'organisation du Conseil général, l'entrée en matière est acquise de plein droit pour ce point, de sorte qu'il ne peut y avoir de proposition de non-entrée en matière. Une demande de renvoi est par contre possible. **M. le Président** demande si c'est le cas.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, s'exprime à titre personnel et relaie ici l'inquiétude de certains citoyens. A ce titre-là, elle demande au Conseil général le renvoi au Conseil communal du budget 2021. Elle est consciente que la situation n'est pas confortable et qu'un renvoi de budget n'est jamais facile, mais aujourd'hui il ne lui est pas possible d'accepter un tel budget. Le Conseil communal a habitué le Conseil général tout au long de cette législature à des budgets pessimistes, pour finalement présenter des comptes bénéficiaires. Très bien ! L'année dernière déjà, certains Conseillers généraux s'étaient levés pour dire leur inquiétude quant au budget déficitaire à 1.2 mio. Le Conseil communal les avait rassurés par la voix de M. Aegerter qui disait, elle le cite « que le budget n'était certes pas confortable, mais pas tragique ». La Commission financière, elle-même, tirait la sonnette d'alarme se disant « fortement inquiète du budget et évoquait l'aspect structurel du déficit ». D'autres interventions avaient montré l'inquiétude générale. Au nom du Groupe socialiste, elle était intervenue pour demander au Conseil communal de faire des efforts afin de prioriser les dépenses et les investissements. Il est clair que la situation économique n'est pas simple et on va vers des années difficiles. Des années où il faudra vraiment jouer les équilibristes entre garantir la qualité des prestations à la population et contrôler l'augmentation des charges, afin de ne pas se retrouver devant ce que tout élu communal redoute : augmenter les impôts ! Ce n'est pas un vote de méfiance face au Conseil communal, mais plutôt une deuxième chance de mieux faire. Par ce refus, elle invite le Conseil communal à reprendre sa copie et à revenir en février lors du prochain Conseil général, avec un budget nettement moins déficitaire, à défaut d'être à l'équilibre. En effet, elle est consciente de la difficulté de l'exercice mais est persuadée que la Commune peut fonctionner de manière un peu plus prudente et économe ; il ne faut pas oublier les conséquences de la baisse fiscale cantonale qui interviendra en 2022 et les probables conséquences économiques et fiscales de cette pandémie.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, relève que lorsqu'il est amené à présider une séance de commission, il se fait un point d'honneur de répéter à chaque fois : « La commission propose, le Conseil communal dispose ». Dans cette salle, c'est l'inverse : « Le Conseil communal propose, le Conseil général dispose ». Il ne se permettrait pas de dire au Législatif ce qu'il a à faire avec cette proposition de budget. C'est le rôle de ce dernier, sa responsabilité de prendre des décisions ; des décisions claires et des décisions qui montrent le sérieux de celles-ci. Il se permet néanmoins de demander de laisser au Conseil communal l'occasion dans la lecture du budget soumis ce soir de pouvoir expliquer pourquoi celui-ci amène à un déficit projeté d'env. 2 mio. Un budget se prépare directement par les chefs de service et les services et cela est fait de manière professionnelle. Les chiffres sont posés selon les besoins obligatoires et réfléchis et ensuite le Conseil communal analyse ligne après ligne l'entier du budget. Ce travail a été réalisé avec rigueur. S'il est présenté ainsi aujourd'hui c'est qu'il paraît correct aux yeux du Conseil communal par rapport à la situation du jour. Il demande dès lors au Législatif de donner l'opportunité à l'Exécutif d'expliquer ce budget, de le travailler ce soir. A la fin des débats, un vote aura lieu pour déterminer s'il est acceptable tel quel ou s'il mérite d'être retravaillé.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève qu'il est un peu compliqué de s'exprimer à ce sujet étant donné qu'il a appris cette demande de renvoi juste avant la séance. La Commission financière s'est réunie à plusieurs reprises, elle a analysé ce budget ; elle s'est fait son idée et elle fait confiance à ce qui a été dit par le Conseil communal. Ce budget a été élaboré de manière très professionnelle.

M. le Président ouvre le débat concernant cette demande de renvoi et prie les intervenants d'être précis à ce sujet et de ne pas commencer les discussions sur le contenu détaillé du budget. Ensuite, la demande de renvoi sera votée.

M. Marco Bezzola, au nom du Groupe PLR, s'oppose au renvoi de ce budget pour les raisons évoquées par M. le Syndic et la Commission financière.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, estime que le budget présenté n'est pas forcément euphorique surtout avec le pourcentage de déficit annoncé mais il faut avancer. Le fait de renvoyer le budget va mettre des bâtons dans les roues, faire traîner les choses en longueur alors que la possibilité est donnée au Législatif ce soir, avec des amendements, de faire ouvertement des modifications, ceci pour éviter le renvoi, sans avoir les incidences voulues. Il pense qu'il est plus opportun d'entrer en matière, que chacun fasse part de ses remarques ou demandes de modifications et de discuter en détail de ce budget.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, relève qu'à la lecture de ce budget, il s'est demandé ce que les élus actuels allaient laisser à leurs successeurs. Certes, un renvoi n'est peut-être pas un bon signal, c'est peut-être ne pas avancer. L'année passée déjà, plusieurs interventions ont eu lieu pour dire le mécontentement d'avoir un budget aussi déficitaire et cette année c'est encore pire. Pour sa part, le renvoi se justifie, le cas échéant, en l'état le budget n'est pas acceptable et il le refusera.

M. Romain Lambert, au nom du Groupe UDC, relève que ce Groupe est opposé au renvoi du budget. La Commission financière s'est penchée sur ces chiffres lors de ses séances préparatoires. Ce budget, certes déficitaire de plus de 2 mio, n'est pas très valorisant pour la Commune. Le Groupe est conscient de ce résultat, conscient des remarques faites l'année dernière mais la non-acceptation de ce budget ne ferait que perdre du temps et ne serait pas positif pour la Commune.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la demande de renvoi du budget 2021 est refusée par 54 non, 2 oui et 0 abstention.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève que le message no 122 est extrêmement détaillé pour ce budget 2021 qui présente un excédent de charges proche de 2 mio. Il accompagne les 41 pages du budget de fonctionnement selon la classification administrative et cinq pages selon la classification par nature. Dans le message, on trouve donc les variations majeures de ce budget par rapport à celui de 2020, le tableau des effectifs du personnel, des charges et des recettes, les rentrées fiscales, avec les effets attendus de la réforme de la fiscalité des entreprises ainsi que des comptes de régies. A partir de là, son avant-propos se limitera à un examen rapide du budget par nature où l'on trouve sur deux pages la réponse aux questionnements sur l'excédent et comment on doit voir l'avenir, ce que l'on doit mettre en place en 2021 pour en obtenir des effets en 2022 et les années suivantes pour arriver progressivement à un budget équilibré. Au niveau des charges, on constate que l'impact de la Commune est finalement très limité : les charges du personnel sont pratiquement des charges fixes (le personnel communal a, pour la plupart, des contrats de durée indéterminée, non sur appels comme dans certaines entreprises, donc une échelle des traitements existe qui est minutieusement respectée). Le groupe 31 « Biens, services et marchandises » est celui qui fait le plus débat au Conseil communal car il est vraiment compétent pour ce genre de dépenses, mais il est dangereux de faire des coupes sombres dans ce secteur où il y a beaucoup de dépenses d'entretien, des contrats de maintenance mais aussi une augmentation voulue pour l'entretien des infrastructures routières communales (un nouveau poste prévu et CHF 400'000.00 pour assurer l'entretien du réseau routier). Les intérêts passifs sont en baisse, bien heureusement, avec un taux moyen de près de 1% ainsi que les amortissements qui découlent des investissements votés ; mais là aussi, la Commune n'a pas d'impact direct sur des possibilités de coupes. La part à des collectivités publiques, les dépenses liées poursuivent leur ascension, rien de neuf ; M. Aegerter en parle chaque année. Le détail est mentionné dans le message avec un oubli soit la participation communale au trafic ferroviaire qui augmente de CHF 50'000.00. Donc, on voit que l'on doit vraiment travailler sur de nouvelles recettes pour compenser des charges dont on ne maîtrise pas totalement l'évolution. Au niveau des recettes d'impôts, prudence ! Dans le district, 12 communes ont des impôts plus bas qu'Estavayer et 6, plus élevés. Donc, ce n'est pas là qu'il faut vraiment chercher. Ce que tout le monde dans cette salle veut éviter, bien sûr, c'est d'augmenter la fiscalité. Il faut donc que l'on revoie le patrimoine financier communal et le valoriser au plus vite. On doit également se pencher sur les prestations ou mises à disposition communales qui devraient être facturées ou facturées à un tarif plus élevé. Dans un avenir très proche, on pense bien entendu aux droits de superficie que l'on va pouvoir négocier assez rapidement selon ses collègues des Services de l'aménagement du territoire et de la promotion économique, et notamment sur la zone « Plein Sud ». A l'heure actuelle, la Commune d'Estavayer présente des budgets déficitaires mais des comptes favorables, la raison est que les parcelles du secteur de la Prillaz ne sont pas en DDP mais sont vendues donc l'immeuble est terminé, rempli et cela implique un versement à la Commune de 4 mio par exemple ; effectivement on dégage un bénéfice mais il ne s'agit pas d'un bénéfice structurel. Certainement que l'année 2020 sera bonne car la Commune vient d'obtenir le produit de la vente d'un des secteurs de ce quartier, donc il y a un décalage entre les budgets et les comptes en raison des choix faits à l'époque (ventes des terrains au lieu de DDP dans le secteur de la Prillaz). Le Conseil communal est convaincu que la Commune d'Estavayer a du potentiel que l'on doit exploiter au mieux. C'est donc, comme un budget de transition. M. Aegerter relève que, selon les remarques qu'il vient de faire, on se dirige vers des jours meilleurs au niveau des résultats des comptes mais au niveau des charges, la situation est délicate.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, afin de présenter au mieux le rapport de cette dernière, souhaite développer les points suivants :

1.- Analyse du budget

Afin d'analyser le budget et pouvoir préparer les éventuelles questions pour la séance plénière avec le Conseil communal, la Commission s'est réunie à deux reprises en date des 1^{er} et 9 décembre 2020. Lors de la première séance, le futur plan comptable MCH2 qui sera mis en place en 2022 dans la Commune d'Estavayer leur a été présenté et les membres de la Commission ont été sensibilisés aux nombreux changements que ce nouveau plan comptable va entraîner.

2.- Questions sur le budget

Le 9 décembre, dans cette même salle, la Commission a rencontré le Conseil communal au complet ainsi que le Boursier communal, M. Bonny, et le Secrétaire général, M. Conus. Une liste de 27 questions a été établie portant sur divers thèmes comme :

- L'achat de mobilier
- La téléphonie
- Le nettoyage
- Les diverses cotisations
- Les achats informatiques
- Les repas de l'accueil extra-scolaire
- Les déchets
- Les études et analyses

Ces divers points ont été parcourus et le Conseil communal et le Boursier ont pu fournir les précisions et réponses nécessaires. Il tient à les remercier pour leur collaboration.

3.- Entrée en matière

La Commission financière a analysé minutieusement le budget 2021 transmis par le Conseil communal. Le travail de la Commission a été facilité par les nombreux commentaires inclus dans le message et dans les rubriques. Cela a été fort apprécié et a grandement facilité la lecture du budget. Il profite pour remercier M. Bonny et sa team pour le travail accompli durant cette année un peu compliquée. Dans ce budget 2021, les éventuelles incidences de la pandémie n'ont pas été prises en compte car elles ne devraient avoir qu'un faible effet sur celui-ci. Pour la première fois, les amortissements sont directement intégrés dans les diverses rubriques.

4.- Analyse de la législature

4.1 Augmentation des charges

La Commission remarque que, chaque année, les charges sont de plus en plus importantes pour diverses raisons telles que :

- Les charges liées du Canton et communales
Elles ont augmenté de manière importante depuis 2017 passant de 17 à 19.7 mio. Cela correspond à une augmentation de 14% ou + 2.7 mio en cinq ans. C'est environ le 40% du budget communal, charges, sur lequel on a aucune influence.
- L'augmentation des EPT
Ils ont grandement évolué suite à la fusion afin de correspondre à la croissance de la Commune. Cela fait une augmentation de 75.8 à 92.7 soit 17 EPT de plus en cinq ans. La Commission financière ne remet à aucun moment en doute la nécessité de ces nouveaux emplois.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

4.2 Budget

Avec des charges supplémentaires, le budget augmente inévitablement de 44.5mio en 2017 à 52.4 mio pour 2021. Si on analyse les cinq dernières années, on constate qu'à part le budget 2017 (premier budget suite à la fusion), qui a présenté un résultat positif de CHF 12'838.10, les résultats des suivants ont toujours été négatifs, soit : 2018, CHF 210'491.10 / 2019, CHF 242'705.26 / 2020, CHF 1'283'170.80. Et maintenant en 2021, on touche quasi les 2 mio (CHF 1'978.935.80) !!!

4.3 Résultats

Malgré ces excédents de charges, le résultat des comptes a été à chaque fois positif avec des rentrées extraordinaires grâce à la vente de terrains comme à Murist ou à la Prillaz. Ceci aura permis de combler le déficit prévu et d'avoir des comptes avec des excédents de revenus. Cette compensation est toutefois estimée comme périlleuse par la Commission financière puisque finalement la Commune s'appauvrit de ses biens. Voici pour mémoire, les résultats des dernières années : 2017, +CHF 593'815.71 / 2018 +CHF 2'863'445.79 / 2019 +CHF 2'238'468.43. A noter que ce dernier résultat 2019 inclut des imputations internes pour 4.5 mio.

4.4 Avenir financier

Dès lors, la Commission financière se demande ce qu'il adviendra des comptes 2020. Toutefois, selon M. Aegerter, l'année 2020 ne devrait pas relever de mauvaise surprise et pour 2021, la Commune pourra compter à nouveau sur le versement pour le secteur de la Prillaz, voire même sur les DDP de la zone « Plein Sud ».

4.5 Rentrées fiscales

Quant aux rentrées fiscales, il est difficile de prévoir un montant avec certitude car il y a toujours un décalage de deux ans mais, pour les personnes morales, elles sont relativement stables depuis cinq ans à 2.2 mio pour le revenu et environ CHF 600'000.00 pour la fortune. Pour les personnes physiques, elles sont en légère augmentation estimée de + 1.5 mio entre 2017 et 2020. A l'impôt sur les personnes physiques, il faut également rajouter environ 2 mio pour la fortune qui est stable depuis cinq ans. Au niveau de la contribution fiscale par habitant en 2018, la Commune compte avec un impôt par personne de CHF 2'583.00 pour le Canton et de CHF 2'110.00 par habitant ce qui positionne la Commune en-bas du classement. Toutefois, dans les comptes, les impôts ont été souvent plus importants que prévu avec en 2017 +2 mio et en 2019 +1.8 mio. L'idéal serait de pouvoir augmenter ce poste avec des rentrées encore plus importantes. L'une des solutions pourrait sembler être la hausse d'impôt mais cette alternative génère uniquement une augmentation de CHF 170'000.00/point d'impôt. Il faudrait donc augmenter de plus de 10 points pour combler le déficit 2021. La Commission espère ne pas devoir opter pour cette solution dans le futur. La piste de l'économie d'échelle reste dans l'immédiat une alternative bien plus réalisable pour tous.

5.- Mise en garde de la Commission financière

Lors de la séance des comptes 2019 de juin de cette année, la Commission financière avait déjà tiré la sonnette d'alarme et mis en garde le Conseil communal en précisant qu'elle était inquiète de la direction que prenaient les finances. Elle mettait en garde l'Exécutif, mais aussi le Législatif que la Commune est sur une pente glissante et qu'il faudra probablement faire des choix quant aux investissements futurs. Cette affirmation reste valable pour les prochains élus qui seront en place durant la future législature. Il faut favoriser les DDP, développer le Plateau de la Gare et essayer d'attirer des contribuables aisés ainsi que de nouvelles entreprises sur le territoire communal. Rapidement trouver une solution pour diminuer les coûts de la gestion des déchets. Bref, il est temps de faire des économies, de valoriser les terrains industriels et d'attirer de nouveaux contribuables, afin de pouvoir financer des objets futurs tels que les terrains de foot, le port de plaisance, la transformation du Sacré-Cœur et bien d'autres investissements

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

de la liste fournie par le Conseil communal pour près de 30 mio en 2021 car les charges du Canton ne tendent pas à la baisse pour les années futures. Heureusement, on est dans une période avec des intérêts historiquement bas mais en cas de hausse future, on devra assumer les investissements passés et futurs par un coût plus important de la dette.

6.- Difficultés pour le Conseil communal

La Commission est consciente que, comme pour les autres communes du Canton, il est difficile pour le Conseil communal d'estimer les charges, les rentrées fiscales et les charges liées futures. La Commission est convaincue que le Conseil communal, avec l'aide des différents chefs de service et chefs de secteur, a fait preuve du sens de modération lors de l'établissement du budget et que celui-ci est au plus proche des besoins pour le fonctionnement correct de la structure communale. Si ce soir, le budget devait être accepté par le Conseil général, la Commission espère qu'il ne soit pas considéré comme un permis de dépenser mais comme une demande à continuer à diminuer les charges.

7.- Conclusion

M. Castaldi remercie tous les membres de la Commission financière qui, durant cette première législature, ont dû faire face aux divers changements dus à la fusion. Il a fallu acquérir la connaissance de nouvelles rubriques, nouveaux bâtiments et des diverses spécificités des villages afin d'avoir une vision complète de la grande Commune d'Estavayer. Il les remercie pour leur implication et leurs questions pertinentes lors de leurs nombreuses séances. Avec un résultat déficitaire de près de 2 mio, le budget 2021 laisse présager qu'il sera à nouveau nécessaire de compenser cette perte par la vente de biens afin d'obtenir un résultat positif. Cette compensation n'est pas pour plaire à la Commission qui considère que la Commune s'appauvrit avec cette manière d'opérer. Malgré cela, la Commission financière reconnaît la transparence dont a fait preuve le Conseil communal et elle est consciente de la difficulté relative à l'augmentation des charges liées. Pour le prochain exercice, le Conseil communal doit mettre l'accent sur les entrées fiscales, l'attrait pour des nouvelles entreprises, les solutions d'économie d'échelle, la limitation ou le report dans le temps des investissements afin de respecter cette éventuelle enveloppe qui lui serait donnée ce soir. Malgré un résultat négatif de CHF 1'978'935.80, la Commission financière préavise favorablement et à l'unanimité le budget tel que présenté par le Conseil communal avec les remarques formulées précédemment. Elle souhaite à toutes et tous de belles fêtes de fin d'année et tous ses vœux de santé.

Le budget est ensuite examiné chapitre par chapitre.

Chapitre 0 Administration. Charges de CHF 5'708'495.00, produits de CHF 753'000.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière a posé différentes questions et espère que les remarques de la Commission ont été relayées par ses membres lors des séances de groupes. Il relève néanmoins celles-ci. Au poste 020.311.00 « Achat de mobilier » il s'agit de l'achat de nouveau mobilier pour réaménager la salle du Conseil général de la Grenette. Au poste 020.316.01 « Leasing/locations machines/matériel » il s'agit d'équiper l'Administration communale en différentes machines nécessaires par exemple pour la mise sous pli de documents en nombre important (factures par exemple) ; il est important d'être équipé de manière professionnelle. Au poste 020.319.01 « Cotisations » il s'agit de la COREB dont la cotisation est passée de CHF 8.50/habitant à CHF 11.00 ainsi que l'augmentation de la cotisation à l'ACF (Association des communes fribourgeoises) pour augmenter ses ressources en personnel. Au poste 023.311.01 « Achat de matériel informatique » il s'agit du renouvellement de tablettes et de PC qui ont un certain nombre d'années pour qu'ils fonctionnent avec les nouvelles applications.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Cyrille Gassmann, Conseiller général, relève l'augmentation de charge de CHF 24'500.00 budgétisée au compte 020.319.01 « Cotisations » suite à l'acceptation par l'assemblée des délégués de la COREB d'une adaptation de la participation par habitant des communes-membres qui passe de CHF 8.50 à CHF 11.00. Ceci représente une manne supplémentaire de CHF 190'000.00 pour la COREB. Quels objectifs souhaite atteindre la COREB avec ces moyens financiers supplémentaires ?

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond que la COREB a demandé une augmentation de son personnel. L'engagement a été effectif l'année passée avec l'arrivée d'une directrice adjointe ; l'an dernier elle été rémunérée au moyen des réserves de la COREB réalisées par des économies d'échelle. Cette année il a fallu confirmer son poste et décider une augmentation pour pouvoir le financer. Effectivement il est souvent entendu que la COREB s'étale, s'occupe de beaucoup trop de choses avec quels résultats ? Membre de la COREB en sa qualité de Syndic du chef-lieu de la Broye fribourgeoise, M. Chassot découvre ses activités et relève que, selon lui, le problème principal de la COREB est qu'elle ne sait pas expliquer son fonctionnement, ni son but. Force est de constater qu'il y a bon nombre de dossiers qui sont absolument utiles et indispensables au développement de la Broye. D'autres méritent d'être retravaillés afin de voir si c'est bien le rôle de la COREB de s'en occuper en déterminant quelle est leur utilité et ce qu'ils amènent à la région. Ces questions ont été posées lors de l'examen du budget de la COREB. Un travail de revisite de tous les travaux de la COREB était prévu ; il a dû être renvoyé en raison du Covid. Ce travail est prévu avec des personnes qui vont aider le Comité directeur ainsi que quelques syndicats représentant l'entier du territoire de la COREB à bien réfléchir sur tous les postes qui sont travaillés. Aujourd'hui, le budget de la COREB a été validé et M. Chassot espère être le premier à pouvoir clairement démontrer, dans un proche avenir, les travaux utiles de la COREB et ceux qui vont peut-être être abandonnés afin de diminuer les charges de cette structure. Mais l'idée de voir disparaître la COREB serait une fausse perspective ; elle est indispensable afin de limiter les défaillances liées aux multiples frontières cantonales de la région.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, comme annoncé dans sa première intervention, relève que pour faire bouger les choses sans bloquer le budget communal, il est opportun, en cas de désaccord avec certains points, de proposer des amendements. Il dépose dès lors un amendement sur le poste 020.301.00 « Salaires du personnel administratif » où un nouveau poste de chef de secteur des infrastructures routières à 100% a été prévu à partir de juin 2021. Il a entendu les remarques demandant de faire attention aux dépenses, la remarque de M. Aegerter du peu d'influence sur certaines charges mais là il estime qu'il y a moyen de faire des économies. Des travaux se font sur les routes, comme annoncé dans la communication de début de séance, plusieurs investissements routiers ont été réalisés et il se pose la question du cahier des charges précis de ce futur collaborateur et de son utilité. Dans l'idée de faire une économie, peut-être n'y a-t-il pas urgence dans ce domaine-là et il demande que le montant relatif à cet engagement soit déduit du poste 020.301.00.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond que ce poste a été longuement débattu au sein du Conseil communal. Effectivement, on peut voir là une économie en supprimant ce poste mais en fait il s'agit d'une économie de le créer. Aujourd'hui, la Commune a un réseau routier d'une telle ampleur qu'il est absolument indispensable d'avoir une vision claire et un programme d'entretien adapté. Plusieurs interventions ont été faites par le Législatif sur cette gestion. Aujourd'hui, le service concerné est submergé par manque de personnel. Estavayer c'est 40 km² de territoire, jour après jour, on voit ce qu'on oublie de faire par manque de temps. Par exemple, toutes les infrastructures d'améliorations foncières, qui ont eu un coût de construction gigantesque mais largement subventionné par la Confédération, sont maintenant à charge des communes. Elles sont quasiment laissées à l'abandon par manque de temps. Le Service cantonal de l'agriculture a fait une remarque dans le sens qu'Estavayer est dans une région de

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

grandes cultures avec une quantité d'infrastructures et c'est là qu'il y a le moins de demandes de subventions. La plupart de ces travaux seraient subventionnés à raison de 40%. Pour cela, il faut préparer des dossiers, les soumettre. C'est un des exemples où on voit que la Commune perd de l'argent. Cette perte est due au fait que la Commune répare ses infrastructures d'améliorations foncières dans l'urgence sans demander de subvention. M. le Syndic pourrait donner d'autres exemples. Il relève dès lors que ce poste représente vraiment une économie d'échelle à moyen terme. Pas à court terme car il faudra que la personne engagée prenne connaissance des dossiers et de leur problématique mais à terme, il y aura une économie.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, au poste 020.319.01 « Cotisations » relève l'augmentation des cotisations à l'ACF pour renforcer les ressources de cet organe. Il demande quelle est la justification de cette augmentation et peut-être qu'à la place de limer sur les ressources communales, on pourrait limer sur les autres ressources extra-communales et refuser une telle augmentation, à moins que ce poste soit plus que justifié.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond que ce poste au sein de l'ACF a été accepté par la majorité des communes, la Commune d'Estavayer l'ayant validé. Il s'agit d'1½ poste supplémentaire auprès de l'ACF. Au niveau de l'actualité, on reproche à l'ACF de manquer d'actions, de revendications auprès du Conseil d'Etat. La raison est le manque de personnel dans cette structure. Aujourd'hui, le juridisme pur est dans tous les dossiers (organisation du Canton, report des charges sur les communes, différentes lois, perte de l'autonomie des communes, etc). L'ACF se doit d'être le représentant de l'entier des communes et doit être une Association très forte auprès du Conseil d'Etat. A l'heure actuelle, il y a une Directrice qui tient le tout, si demain elle devait être malade, le travail de l'Association s'arrêterait. De nombreux dossiers très techniques arrivent jour après jour auprès des communes et sans cette structure elles seraient livrées à elles-mêmes. Il ne dit pas que la Commune d'Estavayer n'a pas les ressources pour s'occuper de tels dossiers ; les grandes communes ont de telles ressources pour traiter ces consultations du Conseil d'Etat mais finalement elles n'auraient pas la même force de frappe qu'une Association qui parle d'une voix unique auprès du Conseil d'Etat et de la députation. Ce poste est justifié selon M. Chassot. Les résultats ne se feront pas sentir demain mais dans un an ou deux lorsque la personne aura pris connaissance des dossiers et réalisé un travail approfondi.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, relève qu'au poste 020.311.00 « Achat de mobilier, machines et matériel » il est prévu le changement du mobilier de la salle du Conseil général de la Grenette. Depuis 20 ans, le Conseil général a toujours siégé dans cette salle, le mobilier est encore fonctionnel, il n'y a pas là une urgence surtout que la fin de législature approche ; les futurs élus auront peut-être une autre vision. Une discussion a eu lieu concernant la taille de cette salle étant donné le nombre actuel de Conseillers généraux. Il trouve un peu rapide de vouloir modifier son mobilier avant de déterminer son avenir. Il fait dès lors un amendement sur ce poste afin de le diminuer du montant prévu pour l'achat de ce mobilier.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond qu'effectivement il n'y a pas d'urgence à cet achat. Le Conseil communal a pris l'option de ne plus organiser les séances du Législatif dans cette salle vu la taille et la configuration de cette dernière, la salle de la Prillaz convenant parfaitement pour cela. L'idée est d'équiper cet endroit en salle de séances et de réceptions communales. Le projet de réaménagement complet du bâtiment de la Grenette a été abandonné pour différentes raisons déjà évoquées. Une option a été prise de rénover un étage de ce bâtiment pour les services techniques. Il invite le Législatif à aller visiter cet endroit qui donne entière satisfaction au personnel. L'idée est de poursuivre ces petites rénovations qui, à terme, n'auront pas un coût trop élevé si on peut assurer la pérennité de tous

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

les services dans ces locaux. Prochainement un message sera soumis pour le réaménagement de l'étage du milieu ce qui pourrait aider à être vraiment à l'aise dans ces locaux. Dans ce projet, le réaménagement de la salle du Conseil général serait prévu, raison de cette dépense prévue au budget. A l'heure actuelle, cette salle est aménagée avec du mobilier disparate, toutes les chaises sont entassées à l'arrière de la salle, et lors de réceptions de personnalités, cela ne donne pas forcément une belle image.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, apprécie ce qu'elle voit ce soir. On commence à faire du bricolage et de l'épicerie. On a tous des postes que l'on a envie de diminuer. Elle est d'accord d'entrer en matière sur les diminutions proposées mais ce n'est pas au Conseil général de proposer cela. Il est dans la supervision et n'a pas forcément les connaissances approfondies de chaque dossier, comme les a l'Exécutif qui est sur le terrain. Chaque Conseiller général va proposer des diminutions là où cela attire son œil. Elle propose de faire la liste des amendements ; on constatera que l'on arrivera peut-être à un certain montant de diminutions, mais le Conseil général risque de passer à côté de certaines choses pour lesquelles il aurait pu être beaucoup plus performant. Elle estime qu'il est plus logique, vu certains amendements qui risquent d'arriver, de demander au Conseil communal de se pencher sur ces objets-là. Elle attend de voir combien d'amendements vont encore arriver.

M. Nicolas Giacomotti, Conseiller général, ne va pas demander une modification ; il souhaite uniquement rendre attentifs les Conseillers sur les investissements qui ont un impact direct sur les charges du personnel. Pour donner un exemple simple et concret, on aménage magnifiquement la Route de Grandcour ; toutefois l'entretien de cette dernière sera beaucoup plus conséquent que prévu. Il est d'avis qu'il faut tous être plus attentifs aux conséquences indirectes des futurs investissements. Une fusion a comme avantage l'économie d'échelle ; toutefois les charges liées du personnel ne cessent d'augmenter. Il est conscient que le besoin est là, mais il faut être attentif à l'impact des futurs investissements sur ces charges liées.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, confirme le maintien de ses deux amendements. **M. le Président** explique dès lors la manière de procéder aux votes. Le premier vote aura lieu sur la proposition du Conseil communal soit le chapitre 0 tel que présenté dans le budget 2021. En cas de refus, les amendements de M. Catillaz seront soumis au vote dans leur ordre d'arrivée.

Lors du vote, le chapitre 0 du budget 2021 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 41 oui, 15 non et 0 abstention.

Chapitre 1 Ordre public. Charges de CHF 2'206'928.80, produits de CHF 1'179'770.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier si ce n'est comme indiqué dans le message le fait que l'Office des curatelles ne fait plus partie de l'effectif communal ce qui a fait évoluer les chiffres de ce chapitre.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a posé une question concernant le poste 140.318.02 « Téléphonie » que l'on retrouve plusieurs fois dans le budget à savoir comment elle était gérée au niveau communal. Un concept général de téléphonie a été mis en place par le Conseil communal pour défrayer les collaborateurs en fonction de leur poste, leur pourcentage de travail. Il y a une part fixe qui est l'abonnement et il y a une part prévue pour le renouvellement de l'appareil. Au poste 160.480.05 « Prélèvement réserve protection civile » en 2022 ce montant devra être redonné au Canton. La Commune a une réserve à fin 2019 de CHF 1'629'845.00. Là-dessus, il faut utiliser le maximum avant de devoir rétrocéder le solde au Canton. Une partie va être utilisée pour les abris PC de la nouvelle école du Sacré-Cœur pour env. CHF 583'500.00 selon le message déjà soumis.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 2 Enseignement et formation. Charges de CHF 13'647'365.00, produits de CHF 1'010'995.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est posé la question concernant l'accueil extra-scolaire. D'année en année, ce poste coûte toujours plus. La vision du Conseil communal dans ce domaine a été demandée. La réponse est que la Commune, selon la loi, se doit de proposer une structure d'accueil, les tarifs ont été revus dans le cadre des nouveaux règlements ce qui a entraîné des désinscriptions. Un équilibre ne sera jamais atteint dans ce domaine. Sur la Commune, il y a trois structures, une à Estavayer-le-Lac, une à Rueyres-les-Prés et une à Murist. Les recettes dépendent naturellement également des revenus des parents selon la table mise en place. Pour l'heure, il n'y a pas de liste d'attente. L'antenne de Rueyres-les-Prés fonctionne mal. L'évaluation des besoins réalisée pour le Canton a démontré qu'il y aurait un manque de 20 places, le besoin serait de 120 places contre 100 actuellement. Toutefois, sur le terrain, il y a bien assez de places encore.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 3 Culture et loisirs. Charges de CHF 2'404'746.00, produits de CHF 845'670.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève au poste 331.314.03 « Entretien du toboggan » le montant élevé prévu. La réponse a été qu'une clôture va être installée autour du toboggan dans le cadre de la mise en conformité de cette installation pour CHF 8'000.00 et une pompe de rechange va être achetée pour CHF 5'000.00 en cas de panne de l'actuelle, pour éviter de devoir fermer l'installation (délai très long lors de commande).

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, dépose un amendement au poste 340.316.01 « Leasing/locations machines/matériel » afin de retirer la somme de CHF 10'000.00 prévue pour la location d'une infrastructure pump track pour la durée de la fermeture de la piscine. Il est surpris par cette dépense car la Commission de la zone sportive étudie actuellement différentes variantes dont celle-ci. Il lui semble prématuré d'aller de l'avant et d'équiper déjà la Commune de ce genre de matériel ; il serait judicieux d'attendre le rapport de la Commission y relative. Au poste 342.316.02 « Location WC et sonorisation », il est prévu la couverture de la patinoire avec une tente pour une meilleure exploitation en automne 2021 ; la Commission de la zone sportive est dans des discussions très avancées concernant une patinoire, un message devrait être soumis prochainement et là aussi M. Catillaz est surpris de voir cette dépense qui est également prématurée. Il dépose un amendement afin que le montant y relatif soit déduit du poste 342.316.02. Enfin au poste 351.311.00 « Achat de mobilier, machines et matériel » un montant de CHF 8'500.00 est prévu pour l'installation d'un système de vidéosurveillance au Musée, montant que M. Catillaz ne trouve pas forcément nécessaire car il ne semble pas qu'il y ait vraiment de soucis sécuritaires à cet endroit. Il dépose également un amendement afin de retirer ce montant du poste 351.311.00.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

Mme Marlis Schwarzentrub, rapporteur du Conseil communal, relève que la location de l'infrastructure de pump track est prévue en compensation de la fermeture de la piscine du Stavia fin mai pour rénovation. Cela signifie que la troisième heure de gym va tomber pour les élèves et cette location pourrait être une opportunité d'y remédier. Cette installation pourrait également servir pour les sports-loisirs qui chaque année sont à la recherche d'activités à l'extérieur et cela éviterait des trajets ayant un certain coût. Il s'agit d'une location unique qui permettrait de voir l'attractivité d'une telle infrastructure. Concernant la couverture de la patinoire, effectivement la Commission de la zone sportive se penche sur l'achat d'une nouvelle patinoire. Le Conseil communal pense pouvoir présenter un message au Conseil général au mois de février 2021. Toutefois, si ce message devait être refusé, il faudrait réfléchir à d'autres alternatives pour la patinoire actuelle, certes vieillissante. En cas de pluie, la patinoire actuelle ne peut pas être utilisée. L'idée serait de la bricoler afin de l'utiliser au maximum et de la couvrir. Le montant prévu correspond à une petite tente qui couvrirait uniquement la surface de la patinoire actuelle, pas tout l'hiver mais uniquement pour fin 2021. Elle encourage le Législatif à conserver ces montants tout en relevant que le choix final leur appartient.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, relève que le personnel communal s'est rendu compte au Musée qu'il y a parfois des petits vols, dont des pièces intéressantes. Cela ne s'est pas produit dernièrement mais depuis ses nombreuses années de fonctionnement. Pour pallier ce problème, il existe des solutions, soit augmenter le personnel présent, soit installer des alarmes sur chaque objet ou des vitrines fermées ou alors la vidéosurveillance qui en partie dissuade et peut permettre, le cas échéant, de retrouver l'auteur du vol. Ce projet n'est pas une question de vie ou de mort mais il faut préserver la collection existante.

M. Nicolas Schmutz, Conseiller général, constate que le Musée coûte toujours plus cher sans rapporter à la Commune. Il demande si une réflexion globale approfondie de cet état de fait est envisagée, notamment au sein de la Commission de la culture.

M. Samuel Ménétrety, rapporteur du Conseil communal, répond que cette réflexion est en cours. C'est vrai que les charges augmentent un peu dans ce domaine mais il y a aussi eu un entretien supplémentaire réalisé sur la collection du Musée. Il y a un devoir d'entretien, raison de l'augmentation. Une réflexion est en cours avec peut-être des structures qui vont être modifiées. On a constaté une augmentation des visites à l'heure actuelle. 27 musées fribourgeois travaillent ensemble pour s'organiser mieux lors d'expositions, d'expositions thématiques donc on va dans le bon sens de ce côté-là. Pour sa part, M. Ménétrety estime que la somme dépensée pour le Musée n'est pas trop importante pour une Commune qui peut y intéresser son patrimoine. Toutefois il est vrai qu'une réflexion doit être faite pour avoir une meilleure visibilité mais cela ne coûtera peut-être pas moins cher.

M. Nicolas Giacomotti, Conseiller général, tient à soutenir les amendements qui concernent les infrastructures sportives. Faisant également partie de la Commission pour la zone sportive, il aurait apprécié débattre sur ces possibles investissements.

Lors du vote, le chapitre 3 du budget 2021 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 39 oui, 17 non et 0 abstention.

Chapitre 4 Santé. Charges de CHF 3'981'400.00, produits de CHF 20'000.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier si ce n'est que c'est vraiment dans ce chapitre que l'on constate la quantité de charges liées imputées aux communes.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 5 Affaires sociales. Charges de CHF 6'029'580.00, produits de CHF 669'750.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, informe qu'une question a été posée concernant le montant relativement important prévu au poste 540.313.00 « Repas ». Ces repas sont payés au personnel car cela fait partie de leur temps de travail. Elles mangent en accompagnant des enfants ; obligatoirement il s'agit de temps de travail et non de pause, raison pour laquelle ce montant est à la charge de la Commune.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 6 Transports et communications. Charges de CHF 4'540'024.45, produits de CHF 406'100.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, informe concernant le poste 650.351.00 « Participation aux charges cantonales » que les charges sont cantonales et ensuite réparties sur toutes les communes. Au poste 680.311.00 « Fibre optique », il s'agit de la liaison par fibre optique entre le Sacré-Cœur et la Grenette, l'Ecole des filles et la Grenette ainsi que diverses liaisons d'autres bâtiments.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, relève par rapport au poste 650.351.00 « Participation aux charges cantonales », les frais de trafic ferroviaire pour lesquels il a déjà proposé à maintes reprises de consigner les montants y relatifs tant que les quais de la gare d'Estavayer-le-Lac ne seront pas mis à niveau. Il recommande dès lors de refuser ce montant-là.

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, relève à l'intention de M. Pillonel qu'il s'agit d'une charge liée cantonale, donc une facture qui est adressée à la Commune et débitée sur un compte courant. De manière pratique, c'est assez compliqué de consigner ce genre de chose. D'autre part, les améliorations qui sont amenées sur la ligne Fribourg-Yverdon-les-Bains notamment la cadence à la demi-heure font aussi partie de cette facture car cette cadence touche aussi la ligne d'Estavayer-le-Lac. Une partie de la facture est répartie entre toutes les communes au prorata de la population et une autre partie est liée aux améliorations directes sur la ligne. Cela lui paraît quand même assez difficile de consigner un montant sur ce poste-là.

M. Dominic Catillaz, Conseiller général, demande au poste 620.314.02 « Entretien des infrastructures » vu le montant élevé prévu s'il y a urgence à tout réaliser dans le fonctionnement 2021. Il demande s'il ne serait pas possible de planifier ; là le Conseil communal va lui répondre que l'engagement d'un nouveau collaborateur est prévu dans ce même budget dans ce but. Toutefois tous ces travaux vont peut-être déjà être terminés avant l'arrivée de ce collaborateur, donc il demande à ce qu'une réflexion soit faite par rapport à tous ces engagements financiers sur les infrastructures. Pas d'amendement à ce sujet.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

A **M. Steve Pillonel**, Conseiller général, **M. Philippe Aegerter**, rapporteur du Conseil communal, répond concernant le poste 620.314.02 « Entretien des infrastructures » que pour alléger le poids des CHF 410'000.00 prévus, une ancienne réserve existante au bilan de CHF 123'900.00 pour l'entretien des routes (probablement issue de la fusion des communes) a été utilisée. C'est un peu le même type de fonctionnement qu'une régie avec prélèvement sur la réserve.

A **M. le Président**, **M. Steve Pillonel**, Conseiller général, confirme le maintien de son amendement au poste 650.351.00.

Lors du vote, le chapitre 6 du budget 2021 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 50 oui, 6 non et 0 abstention.

Chapitre 7 Protection et aménagement de l'environnement. Charges de CHF 7'157'836.30, produits de CHF 6'453'241.30.

M. le Président rend attentif que le rapport de la Commission des déchets est annexé au présent budget. Le rapporteur de la Commission ne souhaite pas prendre la parole étant donné que le rapport est complet mais reste à disposition.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

M. Conrad Castaldi, rapporteur de la Commission financière, relève que cette dernière s'est arrêtée sur le poste 700.318.05 « Etudes et analyses » en se demandant si chaque commune fait ses analyses et comment cela se passe. Il a été relevé que la Commune d'Estavayer va être défrayée en partie pour les analyses réalisées. Le deuxième point qui a retenu l'attention de la Commission financière est la déchetterie, sujet qui n'est pas des moindres. Elle a pris acte du rapport de la Commission des déchets. C'est un poste qui coûte à la Commune ; il faut absolument trouver une solution pour diminuer les coûts y relatifs, mais une Commission existe et elle va se pencher sur ce problème.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Chapitre 8 Economie. Charges de CHF 425'040.00, produits de CHF 29'000.00.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, n'a pas de commentaire particulier.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

M. Steve Pillonel, Conseiller général, est surpris par le montant de CHF 22'000.00 prévu au poste 830.311.00 « Achat de mobilier, machines et matériel » pour l'achat d'une bâche pour recouvrir le château d'eau. Il sera certainement plus beau mais ce montant semble totalement hors de proportion. Il demande dès lors la suppression de ce montant du poste 830.311.00.

M. Samuel Ménétreay, rapporteur du Conseil communal, répond que ce montant correspond au prix de la précédente bâche. Cet achat est un souhait du Conseil communal, c'est au Conseil général de juger.

Lors du vote, le chapitre 8 du budget 2021 tel que présenté par le Conseil communal est accepté par 47 oui, 8 non et 1 abstention.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

Chapitre 9 Finances et impôts. Charges de CHF 6'293'740.00, produits de CHF 39'048'693.45.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève une hausse très modeste de CHF 480'000.00 sur les impôts des personnes physiques mais il faut aussi remarquer que c'est une baisse de CHF 900'000.00 par rapport aux comptes 2019. Pour les personnes morales, la réforme fiscale pour les entreprises va déployer ses premiers effets sur les taxations 2020. Dans un premier temps, cette baisse sera compensée par l'utilisation de la réserve de CHF 4'300'000.00 constituée aux comptes 2018 grâce à la vente de terrains. Cette réserve est la bienvenue car elle a déjà pu être utilisée en 2020 à hauteur de CHF 653'300.00 et CHF 570'000.00 pour le budget 2021, ce qui veut dire qu'il restera pour les années futures env. 3 mio. Cette baisse sera également compensée par la compensation de base du Canton pendant 7 ans (2020 à 2026) et par la compensation pour cas de rigueur, qui elle, va s'éteindre en 2022.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière sur ce chapitre.

Ce chapitre ne provoque ni question, ni commentaire de la part du Conseil général.

Avant de passer au vote final sur l'ensemble du budget 2021, **M. le Président** demande si ce dernier fait encore l'objet de remarques, commentaires ou questions. Ce n'est pas le cas.

Lors du vote, le budget 2021 de la Commune d'Estavayer est accepté tel que présenté par 53 oui, 3 non et 0 abstention.

M. le Président donne la parole à M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, pour des commentaires et explications concernant les charges et produits par nature, le fonds de réserve, l'état des investissements et les investissements présumés.

M. Philippe Aegerter, rapporteur du Conseil communal, relève qu'il a fait ses commentaires concernant les charges et produits par nature au début de l'examen du budget. Concernant les réserves utilisées, il en a déjà parlé ce soir ; c'est surtout les régies qui sont concernées donc l'eau et l'épuration. Il a également parlé de l'utilisation d'une réserve constituée aux comptes 2018 de CHF 4'300'000.00 ainsi que de l'utilisation d'une réserve dans le domaine des routes comme expliqué à M. Steve Pillonel. Il s'agit des principales réserves. Concernant l'état des investissements et les investissements présumés, ces documents ont été communiqués pour information et M. Aegerter reste à disposition en cas de questions.

La Commission financière n'a pas de remarque particulière.

Aucune autre intervention n'est faite sur ces derniers points.

4. ADOPTION DU REGLEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL – MESSAGE NO 123

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Cyrille Gassmann, rapporteur de la Commission chargée de l'étude de ce Règlement, informe que le rapport remis par la Commission est détaillé et espère que chacun en a pris connaissance. Certains éléments se répètent également dans le message du Conseil communal. Il donne ensuite lecture de l'analyse et de la conclusion du rapport de la Commission à savoir que le nouveau Règlement du personnel communal se veut moderne, voire avant-gardiste. La Commune d'Estavayer devient ainsi un employeur attractif qui a l'ambition de concilier au mieux vie professionnelle et vie privée afin que les collaboratrices et collaborateurs puissent s'épanouir. En retour, la Commune est en droit d'attendre un engagement sans faille de la part de ses collaboratrices et collaborateurs afin d'assurer un fonctionnement efficace de la Commune, en particulier en matière de réponses aux besoins de la population. Afin d'y parvenir, les collaboratrices et collaborateurs ont le droit et le devoir de tenir leurs connaissances à jour. Les rémunérations se doivent d'être équitables et correspondre aux responsabilités endossées par le personnel. C'est pourquoi, la conduite par objectifs semble la plus opportune. Enfin, le changement d'échelon ne doit pas être un droit acquis, mais le résultat d'une augmentation des compétences et des responsabilités, ainsi que d'un engagement permanent. Ce Règlement donnera les outils nécessaires au Conseil communal pour une gestion efficace du personnel communal. En conclusion, la Commission recommande à l'unanimité d'accepter le Règlement sur le personnel communal tel qu'il est soumis au Conseil général. Il reste à disposition pour d'éventuelles questions.

M. Jean-Pierre Burri, rapporteur de la Commission financière, relève que, dans le fond, celle-ci n'a pas à se prononcer sur le Règlement proposé, car il ne contient pas une dépense directe et unique. Les aspects financiers du Règlement présenté sont votés chaque année avec le budget communal. Néanmoins, la Commission financière a traité ce Règlement dans ses séances des 1^{er} et 9 décembre 2020 et recommande, à l'unanimité, de l'accepter.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, tient tout d'abord à remercier tous les participants à l'élaboration de ce Règlement autant la Commission du personnel élargie - elle a voulu s'élargir pour donner la parole à une quantité de personnes qui pouvaient donner leur point de vue par rapport aux différents services – la Commission du Conseil général, le Conseil communal. Tout s'est passé dans la sérénité. Le Règlement proposé est un règlement de consensus, il n'y a pas eu d'éclat de voix, tout le monde est très satisfait du résultat. Il encourage dès lors le Législatif à l'approuver ce soir. Concernant l'échelle des salaires, M. Conus, Secrétaire général, a été mandaté de rappeler au prochain Conseil communal de mettre ce travail sur la table puisqu'il est de sa responsabilité d'avoir une échelle applicable et utile. L'actuelle échelle a quelques faiblesses, notamment l'augmentation automatique quelle que soit la qualité du travail du personnel. Un autre problème est que, dans certains salaires, la Commune d'Estavayer est trop haute à l'engagement, les prétentions des candidats sont beaucoup plus basses et le Conseil communal est toujours très emprunté par rapport à l'égalité de traitement. Par contre, pour d'autres places, le Conseil communal a des difficultés lors du recrutement car l'échelle est trop basse. Un travail devra dès lors être fait pour réadapter cette échelle.

Mme Christine Duc, au nom du Groupe socialiste, relève que son intervention porte sur le chapitre 4 « Devoirs et droits des collaborateurs », l'article 50 alinéa 1 « Formation et perfectionnement ». Il est dit que le collaborateur est tenu de maintenir ses connaissances au niveau de l'exigence et de l'évolution des besoins de sa fonction. La formation continue est essentielle dans toute profession afin de garantir la qualité de la tâche et la motivation du personnel. Le Parti socialiste est donc satisfait de voir apparaître un tel article dans le Règlement du personnel de la Commune. Bien que cela ne soit pas du ressort du Conseil général, le Parti socialiste encourage les membres du Conseil communal à en faire de même. La fonction est exigeante et demande de nombreuses compétences notamment au niveau du management d'équipe. De tels cours devraient être obligatoires pour chaque Conseiller communal en début de

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

législature. Elle profite d'avoir la parole pour souligner le fait que, dans la Commune d'Estavayer, qui compte près de 10'000 habitants, il n'y a aucune femme cheffe de service et sept femmes cheffes de secteur pour un total de 21 personnes. La Commune d'Estavayer doit être exemplaire dans un domaine aussi sensible que celui de l'égalité en engageant plus de femmes dans des postes de cadres. Personnellement, Mme Duc est opposée aux quotas. Une femme doit être engagée pour ses compétences et non pour atteindre un seuil. Elle est persuadée que la Commune compte de nombreuses femmes capables de briguer de tels postes et elle remercie le Conseil communal d'y porter attention lors des prochains engagements.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, rejoint les propos de Mme Duc concernant la formation des Conseillers communaux. Il existe une formation donnée par l'ACF en début de législature ; elle est très succincte. Il faut savoir que, lorsqu'un Conseiller communal débute son activité, il démarre sur les chapeaux de roues. Une formation pourrait amener beaucoup de choses, malheureusement les législatures sont courtes. En arrivant dans une Commune, le Conseiller subit sa charge, apprend pendant une année ; c'est une réalité observée lors de l'arrivée de nouveaux collègues suite à son expérience. Avec n'importe quel niveau de formation, une personne qui débute son mandat de Conseiller communal arrive dans un tel chambardement d'informations, de diversités d'exigences qu'une formation bien sûr est utile mais ce qui est important et primordial c'est la disponibilité et la motivation. Ce sont, à son avis, les deux premières exigences pour être Conseiller communal. Il ne voit pas, sur une période si courte qu'une législature, quelle autre formation suivre que celle de l'ACF. Tous les cinq ans, une nouvelle législature débute avec un possible changement de dicastère et ce changement modifie passablement la donne car les compétences requises sont différentes d'un dicastère à l'autre. Concernant la part féminine du personnel communal, M. le Syndic relève que dans le rapport de gestion 2019 le taux de personnel féminin atteint 59% ce qui prouve que le Conseil communal n'applique pas de quota. A l'engagement des cadres, absolument jamais, il n'y a eu de discrimination ni pour l'âge, ni pour le sexe, cela n'arrivera jamais ; la Commune est une administration publique et le Conseil communal choisit les meilleurs par rapport aux tâches attendues.

Mme Rose-Marie Rodriguez, Conseillère générale, en soutien au propos de Mme Duc, relève que le Groupe socialiste n'a jamais fait le reproche d'une quelconque discrimination, ni parlé de quota. Toutefois, l'expérience le prouve que ce soit un conseil d'administration d'une entreprise, un patron ou un Conseil communal, il doit décider de vraiment promouvoir les femmes aux postes de cadres, cela émerge d'une volonté. Celle-ci, le Conseil communal d'Estavayer ne l'a pas encore suffisamment pour susciter des candidatures et des vocations. Elle tient d'autre part à insister sur l'importance de la formation continue. En qualité de chefs du personnel, les Conseillers encouragent leurs collaborateurs à se former, elle ne voit pas en quoi le fait d'être professionnels à 30 ou 40% les empêcherait de suivre une formation. Certes il s'agit d'une surcharge mais pour le Conseiller communal justement une formation en management, en direction d'équipe est une formation transversale qui ne ferait que rajouter à sa valeur et peut-être lui permettrait de mieux passer sa législature.

Mme Christine Duc, Conseillère générale, relève qu'effectivement la motivation et la volonté sont essentielles pour supporter une tâche pareille. Quand on parle de formation continue, cela ne veut pas forcément dire une longue formation, cela peut être quelques cours de management qui ne prennent pas un temps énorme mais qui pourront aider les Conseillers communaux à porter ce grand bateau qu'est la Commune d'Estavayer. Concernant l'engagement des femmes, elle ne veut pas que ses propos soient mal interprétés. En aucun cas, elle trouve que la Commune d'Estavayer est discriminatoire lors des engagements mais comme dit par Mme Rodriguez, le Conseil communal doit mettre un accent là-dessus

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

en montrant sa volonté de promouvoir le personnel féminin à compétences égales. Elle entend bien qu'il y a 59% de femmes dans le personnel communal, c'est très bien. Mais on sait aussi quels sont les postes concernés, secrétariat ou des postes aussi à moins haute responsabilité ; en tous cas pas de cadre et cadre supérieur. Un effort doit vraiment être fait à ce niveau et elle le répète les quotas ne sont pas pour elle viables et valables.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, reprend la parole car il y a eu une mauvaise compréhension dans les deux sens. De la formation continue, le Conseil communal en fait régulièrement par demi-journées sur différents thèmes comme la gestion du personnel, la gestion du stress par exemple. Parfois ces journées sont organisées en présence des cadres et effectivement elles sont bénéfiques. M. Chassot avait mal compris l'ampleur de la formation lors de l'intervention de Mme Duc. Il relève également que les chefs de service sont des professionnels qui déterminent parfois des lacunes au sein du Conseil communal et lui montrent parfois où il peut s'améliorer. D'autre part, il a bien pris note qu'il n'y avait pas d'accusation sur le Conseil communal de faire de la discrimination lors de l'engagement du personnel. Les propos concernant l'engagement de personnel féminin aux postes de cadres ont bien été entendus, le Conseil communal en prend note et il verra d'une manière un peu plus approfondie s'il peut promouvoir certains postes dans ce sens.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, le Règlement du personnel communal est accepté à l'unanimité.

5. MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES ET AUTORISATION DE FINANCEMENT A HAUTEUR DE CHF 2'914'000.00 POUR LA MISE EN ZONE DES PARCELLES RF 3210 A 3215 (LULLY) – MESSAGE NO 124

MM. Bruno Marmy et Nicolas Schmutz se récusent. 54 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 28 voix.

Les membres du Conseil général n'émettent aucune remarque quant à l'entrée en matière sur ce point de l'ordre du jour. L'entrée en matière est donc acceptée. Aucun renvoi n'est demandé.

M. Beat Scheibli, rapporteur de la Commission financière, informe que cette dernière a débattu ce point lors de sa séance avec le Conseil communal du 9 décembre 2020. Le refus de la mise en zone par le Canton des terrains bordant la zone « Plein Sud » a poussé les autorités de Lully à approcher son voisin communal, afin que les années de négociations ne soient pas perdues à jamais et que les différents propriétaires gardent un mince espoir de vendre leurs parcelles. Selon les renseignements pris auprès des services cantonaux, une demande d'un changement d'affectation de zone par la Commune d'Estavayer a plus de chances d'aboutir. Si le Conseil général approuve ce message ce soir, l'échange de terrains aura lieu, quel que soit le résultat de la demande du changement d'affectation de zone. La Commune d'Estavayer reprendra à son compte toutes les conventions passées entre les propriétaires et la Commune de Lully et sera seule à porter le risque financier en cas d'échec de la demande de mise en zone. Celui-ci s'élèvera à CHF 216'206.30, soit les factures Urbasol et les frais de géomètre et de la procédure. Ce n'est donc pas une « aide au développement » faite par Lully à son voisin, comme on a pu lire dans la presse, mais plutôt une dernière possibilité de « rentrer dans leurs frais » pour les autorités communales de Lully. La Commission financière est d'avis que le prix au m², déjà négocié avec les propriétaires et repris par la convention, est un peu élevé, mais pense que le jeu en vaut la chandelle et que le risque financier est acceptable avec l'espoir qu'un agrandissement de la zone industrielle « Plein Sud » puisse voir le jour. A l'unanimité des membres présents, la Commission financière préavise donc favorablement l'octroi de ce crédit d'investissement.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Eric Rey, rapporteur du Conseil communal, relève que la demande de modification des limites communales trouve sa source dans une requête de la Commune de Lully. Celle-ci n'a pu aboutir à la légalisation de cette zone en zone d'activités, et donc devant le refus annoncé du Canton elle s'est approchée d'Estavayer pour tenter une nouvelle approche. Pour rappel, les deux Communes avaient décidé en 2012 déjà d'unir leurs forces pour créer ce grand secteur industriel en cofinçant les études d'urbanisme. Comme dit dans le message, le Conseil communal voit dans cette modification une excellente opportunité de légaliser des terrains, en ZACT, idéalement situés. En effet, ils sont proches des voies de communication, jouxtent la zone « Plein Sud » et ont déjà été planifiés sur le plan urbanistique par les diverses études qui ont couru jusqu'ici. Il paraît évident qu'à terme, ces terrains deviendront de la zone industrielle, et la vision urbanistique déjà développée profitera entièrement à la Commune puisqu'elle permettra rapidement d'équiper les parcelles et d'orienter de la meilleure manière possible les futures entreprises de l'actuelle zone « Plein Sud ». Du point de vue financier, la compensation donnée à la Commune de Lully correspond au deuil des diverses rentrées fiscales, locatives et contributives qu'elle attendait de cette zone. Au moment de la légalisation, tout cela reviendra à la Commune d'Estavayer. Le terrain cédé par Estavayer est en effet loin des zones habitées et d'activités et ne pourra donc pas être enlevé à l'agriculture avant de très nombreuses années. Concernant l'équipement des parcelles, les conventions qu'Estavayer se propose de reprendre à Lully prévoient une participation des propriétaires des parcelles 3210, 3211 et 3215 à hauteur de 2.75 mio. Ces montants n'ont pas été intégrés dans le message en déduction du financement demandé, car ils seront affectés de suite à la création des collecteurs, canalisations, accès, éclairage et autres équipements nécessaires au bon fonctionnement de la zone. Si on additionne tous les frais relatifs à l'achat et à l'équipement, on peut raisonnablement calculer que l'acquisition de cette zone grèvera le budget d'un peu plus de CHF 200'000.00. Pour la mise à disposition du terrain sous forme de droit distinct et permanent, le prix actuel proposé sur la zone aux entreprises intéressées est de CHF 8.80/m². Il faut compter 15% de surfaces vertes obligatoires, et donc la surface que la Commune acquerra et pourra mettre à disposition, soit les parcelles 3212 à 3215, pourra potentiellement rapporter plus de CHF 580'000.00 par année. Bien évidemment, ces calculs sont réalisés sur l'ensemble des terrains, alors que la légalisation pourra être progressive, tout comme les frais d'équipement et la mise à disposition via DDP. Comme dit précédemment, on ne compte pas non plus les rentrées fiscales ni les taxes immobilières, ni les emplois générés dans la région. L'utilisation de DDP permettra à la Commune de tableur sur des entrées annuelles. Il est à noter que l'assemblée communale de Lully a déjà accepté cet échange et les conditions afférentes lors de son assemblée communale du 9 décembre. Pour toutes les raisons évoquées dans le message, ainsi que celles citées précédemment, le Conseil communal invite le Conseil général à accepter la modification des limites communales et le financement pour la mise en zone des parcelles 3210 à 3215 sur le territoire de Lully.

M. Dominic Catillaz, au nom du PDC, relève que ce dernier a pris note de la demande de modification des limites communales et ainsi la mise en zone des parcelles RF 3210 à 3215 en faveur d'Estavayer. Malgré la situation actuelle incertaine, il est important de donner à la Commune d'Estavayer les moyens de se développer du point de vue industriel également et ainsi pouvoir proposer aux futurs partenaires potentiels des possibilités d'investissements sur le territoire communal ce qui permettra d'obtenir des rentrées financières assez importantes. Bien sûr des terrains existent déjà sur la zone « Plein Sud » qui n'attendent que cela mais on doit voir plus loin et selon les informations du message et du Conseil communal, une partie des terrains existants est en voie de réalisation et est réservée. C'est une opportunité intéressante avec un caractère logique au vu du développement de la zone « secteur des Marais ». Pour une Commune, il y a peu de proposition de ce genre et même si elle n'est pas sûre de pouvoir réaliser rapidement cet investissement, elle sera plus à l'aise en préparant le terrain, si l'on peut dire. Un investissement financier de 3 mio est assez important mais il est étapisé avec la reprise des coûts de base (factures Urbasol et frais de convention, géomètre) pour environ CHF 216'200.00 puis le reste se passera lors des mises en zone, ce qui peut se répartir sur plusieurs années. Pour toutes ces raisons, le PDC Estavayer soutient la demande indiquée dans le message no 124.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Marco Bezzola, au nom du PLR, préavise favorablement ce message no 124. Il s'agit d'un pas important dans l'extension des zones industrielles et les risques liés à ce message sont acceptables. Le message présenté par le Conseil communal aurait par contre pu être plus complet avec une indication du prix du DDP qui a été communiqué par M. Rey après coup. Pour comparaison, il y aurait également eu un intérêt à connaître le prix des DDP environnants ; il demande si une information peut être obtenue à cet effet ce soir. Il en va de même avec le calcul de la compensation des surfaces d'assolement qui n'a pas été pris en considération, aucun montant n'ayant été chiffré par rapport à cela.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond que le prix du DDP à CHF 8.80 à Estavayer-le-Lac est un prix qui s'est basé sur ce qui se fait dans les environs. Il est un peu plus bas que Payerne ou St-Aubin, c'est un choix du Conseil communal pour rester attractif également parce que le calcul financier le permet avant le calcul des investissements. Ce prix est beaucoup plus bas que ce qui se pratique sur Lausanne ou la région lémanique. Il a été défini alors qu'il y avait encore peu de demandes. Depuis, il faut reconnaître que les demandes sont arrivées. Aurait-il fallu fixer ce prix plus haut ? M. le Syndic ne le pense pas. Ce prix de CHF 8.80 concerne les terrains qui sont déjà légalisés, avec des investissements d'équipement bien estimés et qui seront couverts par les prix pratiqués. Six entreprises souhaitent réserver à ce jour, soit env. 89'000 m². Le Conseil communal est en tractations avec elles, pour la plupart elles travaillent déjà sur des projets concrets. Le Conseil communal travaille sur le fait de réduire ces 89'000 m² à 70'000 m² car les six entreprises sont très intéressantes. Les 70'000 m² correspondent à ce qui est déjà légalisé. En parallèle, le Conseil communal travaille avec l'Etat pour essayer de légaliser une partie des terrains de Lully. Au niveau des surfaces, il y a eu 20'000 m² demandés par des entreprises dont il n'a pas été donné suite car il manque des surfaces légalisées actuellement ; celles-ci pourraient être mises sur les terrains de Lully. Le Conseil communal a d'autre part renoncé à donner suite à env. 165'000 m² de demandes ; 80'000 m² étaient inintéressants car trop peu d'emplois créés et pour 85'000 m² il n'a pas pu être donné suite. Tout cela a fait que le Conseil communal a accepté d'entrer en matière sur la demande de la Commune de Lully pour la mise en zone. Concernant la valeur des terrains concernés par le message, elle sera fixée le jour de la légalisation de ces derniers ; les prix bougent beaucoup et aucun tarif n'est fixé à ce jour sur ces terrains qui ne sont pas en zone. Les CHF 8.80 sont valables uniquement sur les réservations de la zone « Plein Sud » actuelle. Concernant les CHF 4.00 facturés pour la perte de surface agricole, ils sont compris généralement dans les coûts d'aménagement. M. le Syndic communique qu'une entreprise travaille actuellement d'arrache-pied pour venir à Estavayer-le-Lac – le Conseil communal a été autorisé à divulguer son nom, par contre, pour les autres c'est encore confidentiel – il s'agit du groupe Denner. Le Conseil communal a accepté d'ouvrir la porte à Denner car le projet comporte beaucoup d'emplois à l'hectare, pas forcément tous qualifiés car c'est plutôt du conditionnement ; il s'agit d'un déplacement d'entreprises, Denner souhaitant rapatrier sur Estavayer-le-Lac trois de ses sites actuels existants en raison de la présence du rail. Denner fait partie du groupe Migros. Par rapport à des discussions qui ont eu lieu avec le groupe Migros, il est important de renforcer le site d'Estavayer-le-Lac par rapport au rail, à la future gare et surtout donner de la force à Estavayer Lait. Grâce à l'arrivée de Denner, ils pourront revendiquer une ligne-mère qui servira enfin à Migros à développer son transport par le rail et à Denner à mettre son transport sur le rail. Le Conseil communal est actuellement en pré-signature du pré-contrat de pré-réservation, il s'agit d'un dossier très complexe mais très enthousiasmant. M. Chassot soulève un bémol ; le budget vient d'être validé mais il ne faut pas rêver, cette construction n'aura pas lieu en 2021, ni en 2022, la construction est prévue en 2023 pour une capacité d'opérer en 2025 selon le programme actuel.

Aucune autre remarque n'étant formulée, lors du vote, la modification des limites communales et l'autorisation de financement à hauteur de CHF 2'914'000.00 pour la mise en zone des parcelles RF 3210 à 3215 (Lully) sont acceptées à l'unanimité.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

MM. Marmy et Schmutz reviennent dans la salle. Le résultat du vote leur est communiqué. 56 Conseillers généraux sont dès lors présents, aussi la majorité se situe à 29 voix.

6. DIVERS

M. le Président donne la parole au Conseil communal pour des interventions, informations ou annonces.

M. Eric Chassot, Syndic, ne voulait pas influencer le Conseil général lors de l'examen du budget mais donne une information concernant l'Habitat de la Prillaz étant donné qu'il fait partie du Conseil d'administration. Les travaux du secteur C3 devaient débuter cet automne, ils ont été retardés car le pédologue refuse que les travaux s'exécutent dans la terre mouillée ; ils sont dès lors reportés à une date ultérieure. Le secteur C3 a été vendu à une Association de caisses de pension dans son entier : donc la Commune d'Estavayer a touché en 2020 le montant de la vente du terrain pour plus de 4 mio ; aucune inquiétude pour les comptes 2020, ils seront bénéficiaires. Concernant le secteur C4, le Conseil d'administration d'Habitat de la Prillaz, vu les demandes d'achats - époustouflantes par rapport à la situation économique actuelle – a décidé de poursuivre le développement du quartier. Le secteur C4 sera mis à l'enquête début 2021 pour une acquisition des terrains en 2021. Il s'agit du plus gros secteur avec bien plus de 100 appartements. En principe, le début des travaux est prévu au troisième ou quatrième trimestre 2021, le paiement aura lieu de toute manière avant, donc les comptes 2021, quoi qu'il arrive, seront excellents. Bien sûr ce ne sont pas les recettes que la Commune souhaiterait voir arriver pour équilibrer les comptes à long terme mais cela donne une certaine sérénité pour un proche avenir. Le domaine de l'aménagement du territoire et du positionnement des entreprises est très long, il faudra plusieurs années pour corriger le tir des rentrées financières. Le bénéfice de la vente de ces terrains devra être bien géré par les autorités communales car cela va s'arrêter un jour, il faudra être prêt le moment venu.

La parole est ensuite donnée aux Conseillers généraux. **M. le Président** rappelle, pour la bonne forme, qu'à la suite de trois interventions de Conseillers généraux, celles-ci seront traitées par le Conseil communal.

Mme Anne-Marie Bulliard, au nom du PDC, informe que ce Groupe a été approché par Mme Anne-Marie Pillonel, que de nombreux Staviacois connaissent sous le diminutif de Mimie Butty-Arm. Elle est la fille de Jean Butty, fondateur de l'Imprimerie Butty. Cette dernière a imprimé pendant de nombreuses années « Le Journal d'Estavayer ». Elle a communiqué que l'Imprimerie Butty, sise à la Route de la Scie à Estavayer-le-Lac, va cesser ses activités et que le bâtiment va être ou est déjà vendu. Ce bâtiment a changé de propriétaires à plusieurs reprises, actuellement c'est Media-F (Imprimerie St-Paul) qui en est le propriétaire ; l'activité est terminée à Estavayer-le-Lac. Mme Sandrine Péclat, responsable du site, a contacté Mme Pillonel car dans leurs archives il y a la collection du « Journal d'Estavayer » de 1898 à 1998, soit 100 ans. Ces journaux sont reliés et en très bon état. Mme Péclat voulait savoir si la famille Butty était intéressée à récupérer ces archives. Pour Mme Pillonel, ces journaux sont importants et elle aimerait savoir si la Commune serait intéressée à les reprendre. Le PDC l'a remerciée pour son intervention et ce Groupe demande ce soir au Conseil communal de donner suite à cette demande. L'information contenue dans ces documents représente 100 ans d'histoire de la Ville d'Estavayer-le-Lac et de toute la région. La valeur est inestimable, pas vraiment pécuniaire mais essentiellement historique.

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

M. Steve Pillonel, Conseiller général, relève qu'il a été déploré le fait que dans le quartier de l'Habitat de la Prillaz les terrains sont vendus à la place de les mettre à disposition sous forme de DDP, ce qui occasionne une grande entrée financière sur une année et non sur la durée. Son cri du cœur ce soir : il faut changer ce système et faire des DDP pour la suite et garder la maîtrise des terrains communaux. La Commune a des terrains, elle ne doit pas les vendre mais conclure des DDP.

M. Nicolas Schmutz, Conseiller général, rappelle la demande faite lors de la dernière séance par le PLR concernant la location de la surface commerciale du rez de la Place des Bastians. La réponse du Conseil communal a été qu'il y aurait une proposition concrète rapidement. Il demande dès lors des informations sur l'évolution de la situation. Le Conseil général vient d'accepter un budget déficitaire et toutes rentrées d'argent sont bonnes à prendre notamment pour un tel emplacement. De plus, comme relevé par M. Aegerter, il est impératif de mettre en valeur le patrimoine communal.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à Mme Bulliard que le Conseil communal est en contact avec Media-F depuis quelque temps. Cet été, ils cherchaient à arrêter leurs activités et à liquider leur bâtiment. Dans un premier temps, le Conseil communal s'est renseigné sur l'opportunité de l'acquisition de ce bâtiment pour le valoriser sachant que l'on n'arrive pas à répondre favorablement à toutes les entreprises à la recherche de terrains. La Commune s'est vite retirée, l'économie faisant son travail ; si tout s'est bien passé la vente devrait être signée vendredi. Pour ce qui est des archives, le Conseil communal a demandé ce qui allait en advenir. Media-F (Imprimerie St-Paul) tient absolument à conserver et préserver ces archives ; elles seront en toute sécurité dans leurs locaux. Ils tiendront au courant le Conseil communal de l'endroit du stockage et toutes les conditions seront respectées pour leur préservation.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Pillonel qu'effectivement cela a été un choix de la Commune de vendre les terrains, choix inscrit dans un contrat très complexe. Il pense qu'il serait illusoire de vouloir essayer de casser ce contrat ; toutefois il va le relire et s'il trouve une faille qui permettrait de pouvoir changer la mise à disposition de ces terrains, il en fera part au Conseil général mais il craint que l'on soit engagé pour l'entier de ce quartier. Aujourd'hui, le secteur C3 est vendu, le C4 va être mis à l'enquête, il reste C5, C6, C7 et C8.

M. Samuel Ménétrez, rapporteur du Conseil communal, répond à M. Schmutz que le Conseil communal est en discussion avec l'Office du tourisme pour mettre cette surface en location. Un projet est en cours ; ce local est affecté à du commercial plutôt qu'à de l'administratif et il est étudié s'il y aurait une possibilité de faire du commercial lié à de l'information touristique sur ce site pour donner plus de visibilité à la région touristique.

M. Nicolas Giacomotti, Conseiller général, demande si la Commune aurait été en mesure de refuser l'offre de l'Association des caisses de pension ou, étant minoritaire dans la société Habitat de la Prillaz, la Commune n'a pu que subir cette décision.

M. Eric Chassot, rapporteur du Conseil communal, répond par la négative à M. Giacomotti. Il s'agit d'une offre extraordinaire qui a eu lieu pour le secteur C3. Il faut savoir que ce secteur est censé être le centre du quartier de l'Habitat de la Prillaz avec différents locaux permettant de faire vivre l'entier du quartier à la fin de sa réalisation, quartier de 800 appartements. Des locaux de services sont prévus dans lesquels pourront s'installer un coiffeur, des boutiques, des petites PME, une épicerie locale, peut-être un petit marché local ce qui a fait un peu peur à la Commune car elle ne veut pas vider son centre-ville mais tout

DATE : 15 DECEMBRE 2020 – 20h00

cela était prévu d'entrée à la signature des contrats. C'est aussi mentionné dans les contrats que la grande majorité de ce secteur sera des locatifs ; une répartition assez stricte est demandée entre les appartements en PPE et les appartements en location. Il s'agit dès lors du secteur le plus difficile à mettre en valeur selon M. Chassot et c'est une aubaine de l'intérêt de cette Association de caisses de pension, principalement romandes, pour l'achat de ces terrains ; les bénéfices ne sont pas évidents, ils le seront sur du très long terme et peut-être que la société Habitat de la Prillaz, à laquelle fait partie la Commune d'Estavayer pour 10%, aurait peiné à mettre en valeur ce secteur autant bien que cette Association qui investit beaucoup d'argent et de cœur à sa réalisation. Pour sa part, M. le Syndic a validé avec enthousiasme cette opération.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** demande aux intervenants de la soirée de remettre à Mme Christan leurs textes en format électronique ou papier afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Il rappelle le prochain Conseil général qui aura lieu le mercredi 24 février 2021 à la Prillaz, le Bureau, lui, se réunira le lundi 8 février 2021 à 19h30 à la salle de la Grenette.

Avant de clore cette séance, **M. le Président** transmet ses vœux en ces termes : « L'année 2020 touche à sa fin, il est venu le temps de prendre un peu de recul et de constater que nous étions bien loin de nous imaginer que cette dernière allait aussi profondément impacter le déroulement de nos vies. La maladie a durement touché certains d'entre nous, emportant avec elle des êtres chers. De plus, les mesures prises pour tenter de maîtriser la pandémie ont fragilisé notre tissu social et notre économie. Nous avons été forcés d'apprendre à vivre au jour le jour et à nous adapter ensemble à chaque situation. Malgré ce contexte difficile, le Conseil général et ses différentes commissions ont pu poursuivre leurs activités. Je tiens à vous remercier sincèrement toutes et tous pour votre précieux engagement tout au long de cette année. Je regrette de n'avoir pas pu organiser la traditionnelle course du Conseil général et partager l'apéritif de fin d'année avec vous en guise de remerciements. Les restrictions endurées ces derniers mois ont exacerbé notre désir de fêter Noël en famille et Nouvel An avec nos amis. A l'approche de Noël, le plus beau des cadeaux est bien celui d'être en bonne santé. Il est donc nécessaire d'appliquer également les mesures de protection durant les fêtes de fin d'année afin de ne pas gâcher ce présent.

L'année 2021 approche à grands pas, si son début sera toujours marqué par de nombreuses restrictions, soyons optimistes car le lancement d'une campagne de vaccination et le retour du printemps devraient nous permettre de goûter à nouveau à plus de liberté. Les premiers mois de 2021 marqueront également la fin de la première législature de la Commune d'Estavayer. Je désire que nous continuions à travailler efficacement durant cette période afin d'œuvrer ensemble au développement harmonieux de notre Commune et au bien-être de ses habitants. »

M. le Président remercie les Conseillers pour leur écoute et leur souhaite de passer d'agréables fêtes de fin d'année. Il adresse ses meilleurs vœux de santé et bonheur pour l'année à venir, une excellente fin de soirée et bonne rentrée. Il lève la séance à 22h25.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La Secrétaire du Conseil général :
Anne-Claude Christan

Le Président :
Axel Catillaz

Le Secrétaire général :
Lionel Conus